



AVIS PUBLIC

Demande de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 11 juillet 2022 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi d'une demande de dérogations mineures suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre que le niveau du rez-de-chaussée soit à une hauteur de 2,0 mètres au-dessus de la couronne de rue et permettre une pente de 8 % uniquement pour la partie de la cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement à 1,80 mètre et 1,5 %. (DM 2022-0056)	293, rue des Geais-Bleus

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour de juin 2022.

La greffière,
Isabelle Boileau